

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE
MOBILITÉ DURABLE
23 SEPTEMBRE 2021**

Lieu de rencontre

En visioconférence

Compte-rendu par

**Mme Guylaine Racicot pour :
Mme Julie Larose, directrice de l'aménagement du territoire**

Ce document est un résumé des discussions et décisions qui ont eu lieu à la réunion indiquée ci-dessus. Si ce compte-rendu ne vous semble pas conforme aux propos tenus lors de cette réunion, veuillez en aviser le soussigné, au plus tard, à la réunion suivante, à défaut de quoi il sera considéré comme conforme.

Intervenants	Titre	Abrév.	Présent	Absent
Michel Gendron	Conseiller municipal	MG	X	
Thérèse Gaumont	Adjointe au conseil et au maire	TG	X	
Jean-Marc Nault	Citoyen	JMN	X	
Julie Larose, urb.	Directeur de l'aménagement du territoire	JL	X	
Ginette Séguin	Inspecteur, Division des services auxiliaires et du développement organisationnel, Service de police	GS	X	
Guillaume Gervais	Division génie et bureau de projets	GG	X	
Mario Lachapelle	Chef des opérations à la Division des travaux publics	ML	X	
Guylaine Racicot	Secrétaire	GR	X	

Points de discussion	Résumé	Action par
1. Accueil de monsieur Guillaume Gervais	Les membres souhaitent la bienvenue à M. Guillaume Gervais, nouveau membre représentant la Division génie et bureau de projets.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Les membres ont pris connaissance de l'ordre du jour. Aucune modification n'est apportée.	
3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 avril 2021	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal. Une modification est apportée au point 8 afin de retirer une phrase concernant le coût pour aménager des pistes cyclables hors chaussée, à la suite d'une spécification apportée par GG concernant le coût qui est affecté par plusieurs facteurs.	
4. Suivi des points au procès-verbal du 3 juin 2021 qui nécessitaient un suivi de la part des membres du comité	JL informe les membres qu'un rappel sera fait une semaine avant la prochaine rencontre relativement aux points sur lesquels ils doivent faire un suivi. Un survol est fait des points nécessitant un suivi notamment sur les signaux dans les zones scolaires.	



ML informe MG que le suivi des balises et des traverses piétonnes a débuté au mois de mai et que le processus est fait. Le contrat a été octroyé au mois d'août 2021. Toutefois, il y a un retard. Les signaux seront déployés, si reçus, dans les prochains jours. Ils ne pourront toutefois pas tous être déployés. Les encrages au sol seront installés pour le printemps prochain.

ML

JMN demande s'il est possible de poser des panneaux sans ancrage. ML indique que l'idée est très bonne, mais qu'ils n'en ont pas à l'heure actuelle. Ils sont en attente des fournisseurs.

Par ailleurs, JL informe les membres que plusieurs interventions policières aux abords de l'école Saint-Jude ont été faites et se continuent ainsi que sur l'ensemble du territoire.

GS fait part du travail qui a été fait aux abords de l'ensemble des écoles. Elle explique notamment la problématique du secteur de l'école Saint-Jude et informe de ce qui a été fait. Elle indique que l'enjeu des écoles est de faire le lignage et de mettre les traverses de piétons avant la rentrée scolaire. Le lignage en même temps que la rentrée scolaire fait en sorte qu'il y a congestion et que cela pourrait créer des problématiques de sécurité.

ML

JMN suggère du marquage permanent. ML indique les raisons pour lesquelles cette option n'a pas été retenue lors de discussions antérieures.

JL mentionne que la sécurité aux abords des écoles est un travail d'équipe qui implique plusieurs Services et que cela fait partie des préoccupations de tous.

MG mentionne qu'un règlement du MTQ indique que dès que l'on sort du territoire d'une école, la vitesse de 40 km/h s'applique, mais nous avons un corridor scolaire qui continue sur 2, 3 et 4 rues. Cela crée un danger dans les rues avoisinantes des écoles. À titre d'exemple, il indique les rues Saint-Jude, Cortland et Jonathan qui selon lui ne devraient pas être à 40 km/h (pas de bordure ni de bordure avec des fossés).

MG suggère que la vitesse soit changée à 30 km /h.

GS va vérifier la réglementation sur les limitations de vitesse et les informations de la Société de l'assurance automobile du Québec. Elle croit qu'il appartient au comité de mobilité durable de se pencher sur la situation.

GS

JL demande que ce sujet soit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre afin de faire le point.

Stationnement sur les pistes cyclables :

JL apporte la problématique de camions qui se stationnent sur la piste cyclable dans le parc industriel.

Boulevard Salaberry Sud (piste cyclable près des restaurants Pub YE Olde Orchard et El Cactus) :

GS mentionne que la problématique est au niveau de l'affichage. MG indique qu'il y a un règlement qui interdit le stationnement et qu'il se questionne à savoir s'il est nécessaire d'avoir des affiches sur 6 km de long.

MG indique qu'il y a une quinzaine de kilomètres de pistes cyclables sur le territoire de la ville de Châteauguay. Il trouve inacceptable visuellement d'avoir des panneaux sur une telle distance. Il demande de trouver une solution.

GG demande s'il est possible de sensibiliser les cyclistes. Il indique qu'il n'a jamais vu une municipalité avec plusieurs signalisations pour les pistes cyclables. Il demande ce qui est requis comme identification pour une piste cyclable. GS va transmettre aux membres un courriel reçu du spécialiste. **GS**

JMN fait référence à la partie où il y a la descente de bateau (à côté du pont de la Sauvagine) où cela est très bien indiqué. GS va faire des vérifications.

GS fait lecture d'un courriel en date du 3 octobre 2019 qui indique les raisons pour lesquels les policiers ne peuvent émettre de constats de contravention aux automobilistes. Le comité recommandait alors de modifier le règlement afin d'interdire le stationnement des voitures sur les pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de la Ville et de mettre des étiquettes collantes sur tous les bollards avec le stationnement interdit d'indiquer.

JL demande de recevoir le courriel afin de faire changer le règlement. **GS**

MG mentionne qu'aux endroits où il n'y a pas de bollards, il ne sera pas possible d'identifier les pistes cyclables et que cela va créer une zone grise.

JL indique que des vérifications doivent être faites d'un point de vue juridique et que ce sujet fera partie du prochain Comité. **JL**

Suivi auprès de Madame Graziano : Fait.

Suivi rue Scott : Une rencontre sera faite avec les citoyens lorsque cela sera plus facile (après la Covid).

Traverse dangereuse sur Maple : Fait.

Réseau cyclable :

En lien avec le 100 000 \$ pour 3 km de piste cyclable, MG parle de finir le réseau cyclable. Il suggère de mettre la section de piste cyclable d'un seul côté. GG mentionne que le moins coûteux est de peindre, mais pour les bollards cela reste à voir avec ML. MG demande qu'au prochain comité, les membres se penchent sur la question de connecter notre réseau à travers les rues résidentielles pour le printemps prochain.

5 Pistes cyclables divers**▪ Route 132 afin de relier le réseau cyclable à Beauharnois :**

JL croit que l'emprise de l'ancienne voie ferrée le long de la 132 serait intéressante pour l'aménagement d'une voie cyclable. Cela s'est fait à Beauharnois. Elle mentionne qu'il y a de grandes possibilités.

La demande précise consiste à connecter la piste cyclable à l'intersection Saint-Joseph et la 132, afin qu'elle longe la 132 jusqu'à Beauharnois, en passant par Léry.

GS dit que sur le chemin qui se rend à l'hôpital, l'accotement est très large d'un côté et de l'autre c'est étroit.

GS suggère de trouver des pistes de solutions (vision globale afin d'être sécuritaire pour tous).

Les membres regardent les photos présentées par JMN.

JMN indique que la bande cyclable est des deux côtés à Valleyfield. Il demande que la Ville reproduise la même chose, soit du marquage au sol en plus d'une image peinte de vélo qui indique qu'il s'agit d'une piste cyclable. GG mentionne d'autres critères et que cela est simple et faisable à Châteauguay. Il croit que cela vaut la peine de demander au MTQ.

GG va vérifier auprès de M. Jasmin Fournier ce qui a été discuté avec le MTQ.

GG

La suite des points relatifs à la piste cyclable est discutée au point 8.

6. Intersection boulevards D'Anjou et Salaberry Sud (piste cyclable et traverse à la lumière)

JMN fait part aux membres de la problématique de rejoindre la piste cyclable.

GS mentionne qu'un panneau indique de débarquer du vélo.

7. Point de discussion relatif au comité formé pour le transport en commun (le transport en commun devait faire partie des sujets discutés au comité de mobilité durable)

JMN informe les membres que selon lui, le comité de mobilité durable devrait se pencher sur la question du transport en commun. Il souhaite un terminus d'autobus relié au terminus situé à Dorval.

MG l'informe que la demande a été faite à exo. TG réitère que la firme exo étudie la possibilité de rejoindre le terminus à Dorval et celui du REM.

MG mentionne qu'une partie du pont est à refaire et que compte tenu des contraintes, un REM à Châteauguay ne serait pas possible.

JMN demande de trouver une solution au transport en commun à Châteauguay.

GG indique qu'une aéronavette pourrait être envisagée sans heures fixes et en fonction des billets achetés. Selon GG, il serait envisageable de présenter cette option à la firme exo.

Il est mentionné que le Maire a fait la demande à Exo et qu'il a eu des discussions afin d'établir la possibilité qu'exo aille rejoindre le REM. TG fera un suivi aux membres des décisions prises.

TG

8 Point de discussion – procédure relative aux demandes de signalisation

En référence à un courriel reçu de monsieur le conseiller, François Le Borgne concernant un ou des groupes de cyclistes qui circulent rapidement au parc de la commune, une discussion est amorcée afin de trouver des solutions :

GS demande l'orientation / vision que la Ville se donne concernant le type de signalisation afin de rester dans les normes

MG suggère pour le parc de la commune :

- Chicanes dans les 2 sections, juste avant l'île Saint-Bernard (stationnements);
- Signalisation sur les chicanes indiquant une vitesse maximale de 10 km/h pour les cyclistes;
- Qu'il soit indiqué que la piste cyclable est multifonctionnelle. Signalisation Piéton/Vélo.

JMN fait part de la même problématique sur les boulevards D'Youville et Salaberry.

GG indique qu'il est facile de mettre des panneaux sur les chicanes (et blocs de béton existants) et d'ajouter aussi des panneaux de cohabitation cyclistes/piétons.

ML mentionne que l'utilisation des pistes cyclables par les citoyens de Boucherville est également davantage multifonctionnelle.

ML mentionne qu'à la sortie du pont des Sœurs-Grises, les cyclistes ne s'arrêtent pas. Des chicanes feraient ralentir les cyclistes. Le marquage est difficilement fait (se fait à l'interne) et cela apporte des insatisfactions au niveau des citoyens/Conseil. Plus que l'on rajoute du marquage, plus il y a matière à insatisfaction.

ML propose de l'affichage vertical « multifonctionnel » à l'entrée du parc. JMN demande la même chose pour les boulevards D'Youville et Salaberry. ML indique qu'il doit déterminer si la bande est cyclable ou multifonctionnelle sur Salaberry.

ML

9. Varia

Comme il s'agit de la dernière rencontre du comité de mobilité durable avant la nomination du nouveau conseil, MG adresse des remerciements à JL et aux membres du comité pour le travail fait au cours des quatre dernières années.

La question des zones scolaires est à nouveau apportée en discussion.

GS informe les membres des plans qui ont été préparés. Elle s'occupera de les faire parvenir aux membres avant le prochain Comité. Elle fera également une liste des écoles et des plans. S'il reste des écoles à faire, elle vérifiera la capacité.

GS



MG demande si la signalisation sera faite notamment à l'école Centennial Park. Il souhaite s'assurer que les plans pour les bollards seront transmis pour toutes les écoles primaires.

GS
ML

Michel Gendron
Président